



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Annick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
de la Collectivité Territoriale de
Saint-Pierre-et-Miquelon
BP 4477
97500
SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Tél. 05 08 41 99 98
Fax 05 08 41 97 97
ecrire@annickgirardin.fr

Karine CLAIREAUX
Sénateur
Maire de la Ville
de Saint-Pierre
BP 4213
97500
SAINT-PIERRE
ET MIQUELON
Tél. 05 08 41 10 50
Fax 05 08 41 43 13
kclaireaux@cheznoo.net

Saint-Pierre, le 17 juillet 2013

M. Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Selon la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (Article 76), les pays côtiers peuvent revendiquer une extension de leur plateau continental juridique au-delà des 200 milles. Cette revendication passe par l'élaboration d'un dossier technique basé notamment sur des études bathymétriques, géophysiques et géologiques.

En mai 2009, la France a déposé auprès du Secrétaire Général des Nations Unies, un dossier d'informations préliminaires pour l'extension de son plateau continental au large de Saint-Pierre-et-Miquelon. La campagne scientifique SPMPLAC, pilotée par l'IFREMER en juillet 2011 au large de nos côtes a permis l'acquisition de l'ensemble des éléments scientifiques et techniques nécessaires pour une demande complète, que la France pourrait déposer auprès de la Commission des limites du plateau continental (CLPC). Le rapport qui fait la synthèse des résultats obtenus démontre que l'extension au large de Saint-Pierre-et-Miquelon est possible d'un point de vue d'une application stricte des directives scientifiques et techniques de la CLPC.

Comme la grande majorité de nos concitoyens Saint-Pierrais et Miquelonnais, nous avons suivi avec attention la visite officielle en France du Premier Ministre Canadien en juin dernier, et nous avons tous noté la réponse négative de M. HARPER concernant une question sur l'extension du plateau continental au large de l'Archipel lors de la conférence de presse qu'il a tenue avec le Président de la République, François HOLLANDE.

Cette opposition ferme du Canada, qui nie à la France tout droit de revendication dans la région, estimant que le Tribunal Arbitral de New York a déjà tranché cette question en 1992, ne nous surprend pas, c'est la même position claire et déterminée affichée depuis des années maintenant par les gouvernements canadiens successifs et qui ne risque pas de changer. Mais surtout nous la contestons, puisque dans sa sentence, le Tribunal Arbitral de New York de 1992 réserve justement la possibilité de revendication dans sa section VIII consacrée au plateau continental prolongé, considérant que la délimitation au-delà de 200 milles ne relève pas de sa compétence.

Le 7 juillet dernier, lors de l'entretien que vous avez bien voulu nous accorder, vous avez pu constater toute la détermination des parlementaires sur ce dossier. Une détermination qui, nous pouvons vous l'assurer, est partagée par tous les élus de l'Archipel et l'ensemble de la population.

Le 8 mai 2009, notre pays a fait un premier pas en déposant une lettre d'intention auprès de l'ONU. Il conviendrait maintenant de conclure le processus en déposant le dossier final auprès de la CLPC.

Aussi, nous souhaiterions que le Secrétaire Général de la Mer, M. Michel AYMERIC, soit rapidement mandaté par le Premier Ministre pour constituer ce dossier final afin que celui-ci puisse être complété d'ici la fin novembre 2013.

Grâce à ses outremer, la France est la deuxième puissance maritime du Monde derrière les Etats-Unis. L'extension de sa juridiction maritime représente pour notre pays des intérêts scientifiques, géostratégiques, économiques, environnementaux et sociaux de tout premier ordre.

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon donne à la France des droits en Atlantique nord que notre pays n'a pas le droit d'ignorer ou de négliger, mais qu'il doit au contraire faire respecter, y compris face au désaccord d'un pays ami comme le Canada.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Bien amicalement
Le député,



Annick GIRARDIN

Bien à toi,
Le sénateur,



Karine CLAIREAUX